APDHES CENTRE PIERRE VEAUX

Bulletin d'inscription à retourner par e-mail : vperez@apdhes.fr

❑ Madame ❑ Monsieur

Nom d'usage : Nom de naissance :

Prénom :

Date de naissance :

Fonction/grade :

Service :

Numéro de tél. :

E-mail (en majuscules) :

ÉTABLISSEMENT EMPLOYEUR :

.....

Adresse complète :

.....

N° SIRET :

RESPONSABLE DE LA FORMATION CONTINUE :

.....

Tél. :

E-mail (en majuscule : *adresse à laquelle sera adressé l'accusé de réception de l'inscription*) :

.....

Désire participer à la formation suivante

Intitulé de l'action :

Date(s) de l'action :

Coût pédagogique : _____ Euros par participant

pris en charge par ☐ OPCO ☐ Budget de l'établissement ☐ le participant

APDHES-Centre Pierre Veaux se réserve le droit de reporter à des dates ultérieures ou d'annuler l'action de formation dans le cas où le groupe constitué serait inférieur à 5 stagiaires

Toute annulation peut être faite, sans frais, par le bénéficiaire, si elle parvient par écrit à APDHES Centre Pierre Veaux au moins 10 jours ouvrés avant le début de l'action de formation.

Sauf cas de force majeure reconnue par ADPHES Centre Pierre Veaux, pour toute annulation faite par le bénéficiaire moins de 10 jours ouvrés avant le début de l'action de formation, APDHES Centre Pierre Veaux facturera un dédit de 25 % des frais de formation, montant non imputable par le bénéficiaire à la contribution financière obligatoire de formation.

En cas d'absence ou d'abandon en cours de formation, les frais de formation sont dus en totalité. Il demeure possible de remplacer le stagiaire se désistant par une personne ayant le même profil et le même besoin de formation.

Date et signature
(Nom, qualité du signataire) :

VIE DE LA MESURE : DROIT ET RENOUVELLEMENT (PROTECTION DES MAJEURS)

Objectifs

Identifier le cadre légal de la protection des majeurs
Connaître le fonctionnement d'une mesure de protection
Identifier les contraintes légales de la vie de la mesure de protection
Connaître la durée, le renouvellement et l'impact de la fin de la mission du MJPM et de la fin de la mesure de protection

Programme

Bloc 1 - Principes de la protection des majeurs dans la vie de la mesure de protection

Fondements
Protections du logement et des comptes bancaires
Sens du certificat médical circonstancié dans toute la vie de la mesure

Bloc 2 - Vie de la mesure de protection : fonctionnement et contraintes légales

Obligations du MJPM vis-à-vis de la personne protégée, du juge, des tiers
Entre autonomie et protection

Bloc 3 - Mesure de protection : durée et fin

Durée de la mesure de protection et principes du renouvellement de la mesure de protection
Obligations du MJPM et limites d'intervention dans la fin
Contraintes légales dues à la fin de la mission et/ou de la mesure de protection

Public

MJPM
Assistantes de tutelles
Travailleurs sociaux

Méthodes pédagogiques

Pédagogie différenciée, interactive (centrée sur l'apprenant)
Échanges, débats
Jeux de rôles, travaux en ateliers
Documents visuels
Documents professionnels remis en fin de session

Intervenant

Juriste spécialisée dans la Protection des Majeurs

Sanction de la formation

Attestation de formation

Modalités de formation

☑ Inter-établissements 2 jours, 14 heures

❶ 06 et 07 avril 2027 – Distanciel
Date limite d'inscription : 15 mars 2027

❷ 23 et 24 novembre 2027 – Présentiel Bordeaux-Pessac
Date limite d'inscription : 29 octobre 2027

788 € par participant

☑ Intra-établissement Étude de faisabilité sur demande

Contact

05-56-24-49-39
info@apdhes.fr

Référence

2.5.